

Compte rendu du Conseil Municipal
Du 21 janvier 2013

Le vingt et un janvier deux mille treize à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Jean-Joseph Fournier, Claude Grossan, Jean Meissimilly, André Imbert, Emile Chabrand, Morgane Fournier, Michel Chavrot.

Absents excusés : Françoise Fournier (pouvoir à Célestin Fournier), Carole Traver (pouvoir à Michel Chavrot).

Secrétaire de séance : Emile Chabrand.

Le compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2012 est approuvé.

1- Modification des statuts de la Communauté de Communes – Adjonction de compétences.

La Communauté de Communes a besoin, à titre de compétences optionnelles en matière de protection et mise ne valeur de l'environnement, l'adjonction de la compétence "création et l'exploitation d'une unité de méthanisation du lactosérum". Besoin sur la station d'Abries qui est en fin de construction.

La Commune de Ceillac est pour cette adjonction de compétence.

2- Espace ludique des Tourres – Information sur l'exploitation – Ouverture vacances février/mars – Divers

Suite au choix de la Régie des Remontées Mécaniques de ne plus exploiter le Télési des Tourres, la Commune a dû reprendre la gestion, le damage est fait par la dameuse de fond, la neige de culture par la Régie ; ces prestations seront facturées en fin de saison à la Commune. Il existe également une convention avec le ski de fond pour les secours.

Pour la période des vacances de Noël/ Jour de l'An, il a été délivré gratuitement 450 titres de transports par les magasins de sports. La piste a été très appréciée car elle permet entre autres de skier même peu de temps en fin de journée gratuitement.

Le BIRM qui s'occupe du bon fonctionnement de la remontée est passé le 16 janvier 2013, la piste était fermée il repassera donc pendant février. Il serait également bon pour la sécurité de mettre un filet pour séparer l'espace luge et l'espace ski, ce filet nous servira également lors des animations de février.

Ce produit ayant eu beaucoup de succès il serait bon d'ouvrir plus que les vacances scolaires, le Conseil Municipal est pour ouvrir 2 semaines de plus avant le début des vacances scolaires de façon suivante :

Du 2-02-2013 au 15-02-2013 de 10h à 12h et de 13h30 à 18h, les lundi, mardi, mercredi, jeudi. Les dimanche et vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h. Le samedi jour de fermeture et donc de repos du perchman.

Du 16-02-2013 au 17-03-2013 de 10h à 12h et de 13h30 à 18h les samedi, dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi. Le vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h. Le perchman devra prendre son jour de repos en semaine afin qu'un employé communal puisse le remplacer (ni les week-ends ni les jours d'astreintes).

Arlène propose pendant les vacances de février des spectacles pyrotechniques tous les lundi soir sur la piste des Tourres, plus 2 spectacles avec des chevaux les 25-02 et 11-03. Thierry Grenouillet proposera du ski-hockey en ski de fond sur le bas de la piste des Tourres une fois par semaine.

Les employés communaux devront placer la banderole publicitaire devant la piste des Tourres en hauteur afin de signaler l'espace ludique.

3- ASA du Cheynet – Redevance Aspersion

L'ASA du Cheynet, sous la présidence d'Emile Gauthier s'est remise en action afin de reprendre l'arrosage par les canaux sur Ceillac. Le Conseil Syndical a alors voté un budget et la Perception a émis des

redevances, de 15 €, pour les usagers se servant des canaux pour l'arrosage par aspersion. Par la suite le conseil syndical a démissionné, seul le Président est resté, la redevance est donc à régler.

Le Conseil Communal est pour payer la redevance et peut-être par la suite reprendre l'arrosage par aspersion.

4- Demandes de location de logements communaux

Le logement communal au-dessus de l'École devait se libérer courant de l'automne 2012, nous avons à l'époque reçu une demande de location de Magali Arnoult le 27 août 2012, qui ne s'est pas faite car Sabine Galdi avait prolongé son bail.

Il s'est libéré début janvier, nous avons donc reçu le 7 janvier 2013 un courrier de Magali Arnoult nous confirmant son souhait de devenir locataire de ce logement et ce même jour une autre demande de logement pour cet appartement d'Emily Praité.

Ces deux personnes sont dans la même situation familiale, et saisonnières avec de faibles revenus, nous pouvons proposer à une des deux le logement au-dessus de l'École et à l'autre un logement dans le bâtiment du Tioure mais d'une superficie moins importante avec une chambre en mezzanine fermée et un coin montagne.

Afin de prendre une décision nous leur proposons un rendez-vous en mairie mercredi 23 janvier 2013, afin qu'elles nous exposent leur situation.

5- Comité Régional du Tourisme : Charte stations villages des Alpes du Sud

Le Maire demande au Conseil de pouvoir signer la Charte des stations villages des Alpes du Sud proposée par le Comité Régional de Tourisme Provence Alpes Côte d'Azur, pour un montant annuel de 300 €. Le Conseil donne son accord car publicité pour la Commune.

6- Demande de subvention pour voyage scolaire

Nous avons reçu une demande de subvention du collège de Guillestre pour un voyage scolaire en Espagne pour les élèves Lola Boussaingault et Loïck Colombet de notre Commune. (Environ 250 €/enfant à charge des parents)

Nous avons reçu une autre demande de subvention du collège de Guillestre pour un voyage scolaire à Paris pour les élèves Cécile Vallérian et Macéo Kichenin. (Environ 175 €/enfant à charge des parents)

Le Conseil Municipal est d'accord pour accorder à chaque élève une subvention de 33% du montant du voyage que devront payer les parents.

7- ZAC de l'Infernet – Périmètre à définir

Pas d'éléments nouveaux depuis la dernière réunion. Le périmètre est celui dessiné par la Canal. Le Conseil Municipal veut demander des précisions à Vincent Biays lors d'une réunion de travail à planifier avant de prendre une décision.

8- Voirie Communale – Hameau du Bois Noir

Roger Favier a informé le Conseil Municipal depuis déjà plusieurs mois que sa maison du Hameau du Bois Noir se fissurait à cause du passage des véhicules sur la route qui longe sa maison. A la suite de ces informations des solutions amiables n'ont pas été envisageables entre les propriétaires du Hameau. Maître Rouanet, l'avocat de la Mairie à qui nous avons donné le dossier, a écrit en recommandé avec AR aux différentes personnes concernées afin de trouver une solution en créant un chemin ailleurs. A ce jour les personnes contactées n'ont pas donné de réponses. Le Conseil Municipal s'interroge sur qui devra payer ce nouveau chemin s'il est fait et si les résidents des autres Hameaux ne vont pas vouloir changer les itinéraires des chemins d'accès pour convenance personnelle.

9- Tracto pelle communal (travaux de réparation)

Le tracto pelle de la Commune a été réparé chez PAYANT suite à différents problèmes. Il nous a été restitué en état de marche, d'après la facture de 16 107 € TTC de réparation que nous avons reçu, et dès les premiers essais pour des travaux sur la Commune il a montré les mêmes problèmes qu'avant son départ pour réparation. Un mécanicien de chez Payant est venu faire une vérification et nous a informé que le convertisseur de coupe était en panne. Suite à cela nous avons reçu un devis de réparation de 4 803 € TTC, dans lequel payant nous offre, à titre commercial, la moitié des frais de main d'œuvre et l'intervention du mécanicien qui a décelé la panne. Devant ce faible geste commercial, nous avons demandé une ristourne plus importante mais Payant maintient son prix.

Jean Meissimilly propose de faire reprendre le tracto pelle et d'en acheter un autre. Le Conseil préfère ne pas payer la facture de 16 107 € TTC pour l'instant étant donné que les réparations ont été mal faites à la base. Nous allons faire un courrier dans ce sens à Payant.

10- Bail location pâturages Groupement Pastoral du Bois Noir

Le bail doit être renouvelé, le Conseil ne veut pas d'augmentation du nombre de bêtes qui est de 1800 têtes. Le bail sera refait comme précédemment pour 1800 bêtes et à titre gratuit.

Le bail de Cotton lui est de 1 500 bêtes pour un loyer de 3 100 €, refait également de la même façon mais avec ajout d'un article concernant les patous pour qu'ils ne soient pas sur les zones fréquentées par les randonneurs et le berger devra être présent pour calmer les patous.

Le bail de Rémy lui est de 1 300 bêtes pour un loyer de 2 200 €, refait également de la même façon mais avec ajout d'un article concernant les patous comme pour Cotton. On lui fera également un courrier demandant la présence du berger avec le troupeau.

L'article sur les patous est nécessaire du fait des nombreuses plaintes relevées l'été à leur sujet, il faudra également prévoir, si possible, des contrôles sur le nombre de bêtes.

11- Questions diverses

*Microcentrale : du fait de son bon fonctionnement on a pu bénéficier de 155 000 € pour novembre et 80 267 € pour décembre que nous pourrions ajouter au budget.

*Point Visio : lors du rendez-vous pour le point Visio qui sera installé sur Ceillac, nous avons eu les coordonnées d'un responsable de SFR à qui nous allons faire un courrier pour accélérer l'installation de leur réseau sur la Commune.

*Le Maire informe que le Conseil Municipal du recours gracieux, déposé par Christian et Valérie Perron, concernant la servitude des Tourres. L'avocat de la Commune s'est occupé de répondre à leur avocat, le dossier est en cours.

*Centre d'Accueil Administratif : il y a eu de gros problèmes au niveau du compteur d'EDF au centre d'Accueil de Ceillac, ce qui a causé de nombreux dommages à nos locataires : Queyras Résidences, ESF, Remontées Mécaniques. Un expert mandaté par notre assureur va se rendre sur place afin de constater les dommages et chiffrer les réparations.

*Ski de Fond : Ceillac réalise 40% des ventes de badges du ski de fond sur le Queyras.

*Jean Meissimilly prévient le conseil qu'il serait bon de faire réaliser un garde-corps sur le toit devant les cloches de l'Eglise Saint Sébastien afin de protéger la personne qui sonne les cloches d'une éventuelle chute.

*Eclairage public : il serait bon de faire des travaux afin d'éclairer des endroits sombres et diminuer des endroits très lumineux et non fréquentés. C'est la compétence du SIGDEP.

Séance levée à 21h30

Compte rendu du Conseil Municipal
Du 15 mars 2013

Le quinze mars deux mille treize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Jean-Joseph Fournier, Claude Grossan, Jean Meissimilly, André Imbert, Emile Chabrand, Morgane Fournier, Michel Chavrot, Françoise Fournier.

Absents excusés : Carole Traver (pouvoir à Michel Chavrot).

Secrétaire de séance : Jean Joseph Fournier.

Le compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2013 est approuvé.

1- Approbation des comptes administratifs et de gestion :

Après que le Maire soit sorti, Françoise Fournier, 1^{er} adjoint présente les comptes administratifs 2012 :

*VVF : excédent de fonctionnement de 50 985,67 €. Constate un déficit d'investissement cumulé de 6 536,00 € et qui montre un besoin de financement de 19 987,21 € après prise en compte des restes à réaliser. Répartition R1068 : 19 987,21 € et R002 : 30998,46 €.

*Commune : excédent de fonctionnement de 336 998,67 €. Constate un excédent d'investissement cumulé de 124 825,82 € et qui montre un besoin de financement de 255 912,48 € après prise en compte des restes à réaliser. Répartition R1068 : 255 912,48 € et R002 : 81 086,19 €.

*Eau : excédent de fonctionnement de 39 395,38 €. Constate un déficit d'investissement cumulé de 36 599,13 € et qui montre un besoin de financement de -1539,63 € après prise en compte des restes à réaliser. Répartition R1068 : -1539,63 € et R002 : 37855,75 €.

*Camping : excédent de fonctionnement de 28857,83 €. Constate un excédent d'investissement cumulé de 100752,43 € et qui montre un besoin de financement de 10823,71 € après prise en compte des restes à réaliser. Répartition R1068 : 10823,71 € et R002 : 18034,12 €.

Les comptes administratifs 2012 et les comptes de gestion du percepteur sont approuvés à l'unanimité. Le vote du budget en présence du percepteur aura lieu le 10 avril 2013 à 9h.

2- Réforme des rythmes scolaires à l'école primaire :

Suite à un constat de journées trop chargées pour les enfants, il a été décidé de réformer les rythmes scolaires. Il sera décompté une demi-heure de moins d'enseignement par jour, reportée sur le mercredi matin. Pour combler ce temps la Commune doit mettre en place des activités péri éducatives à raison de 4 heures par semaine. Nous risquons de rencontrer un problème de financement et de personnes pour encadrer les enfants. Le Conseil d'Ecole a préféré le report à la rentrée 2014 et propose une concertation entre les parents, la Commune et les futurs intervenants avant les grandes vacances de l'été. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, cette décision devra être notifiée avant le 31 mars 2013 à l'inspection académique.

3- Signalétique et travaux sur sentiers (convention Parc du Queyras)

Il s'agit de signalétique sous forme de panneau sur les sentiers de randonnés. La première série (Bleue) a déjà été faite, elle va être mise en place dans le courant du printemps. Afin de procéder à une commande groupée le Conseil Municipal doit délibérer sur la 2^{ème} série (Rouge) qui se fera dans l'année 2013 et la 3^{ème} série (Verte) prévue pour l'année 2014. La part à charge de la Commune sera de 20% du montant et pour la fourniture et pour la pose. Il serait bien d'affiner la signalétique proposée avec le Parc.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature du groupement de commande pour les panneaux.

4- Actualisation du plan de financement pour le bâtiment de fond :

Il faudrait commencer les travaux de réalisation du bâtiment de fond afin de ne pas perdre les subventions que nous avons déjà reçu même si la subvention de l'Etat ne nous a pas encore accordé. A ce sujet le Conseil Municipal pense qu'il serait bon de demander l'appui de Joël Giraud.

5- Proposition d'installation d'une Webcam panoramique pour le ski de Fond (contrat, abonnement ADSL, divers)

Hautes-Alpes Ski de Fond soutenu financièrement par le FEDER et la Région PACA conduit un projet intitulé "Nordicstream" qui a pour ambition d'équiper de matériels Webcam l'ensemble des sites nordiques adhérents à l'association. La diffusion des images seront ainsi traitées comme un support de communication, leur diffusion se fait depuis le site internet www.skinordique-tv.eu en service depuis 2011. La Commune de Ceillac en faisant partie il nous est proposé d'adhérer ou pas au projet. Après analyse du contrat, les tarifs d'hébergement semblent très élevés, le Conseil Municipal se demande si la Communauté de Communes ne pourrait pas participer aux frais, vu qu'elle a la compétence et souhaite revoir les tarifs avec Hautes-Alpes Ski de Fond.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'installation de cette Webcam au niveau du camping Municipal, déjà équipé en ADSL pour l'été.

6- Périmètre de la ZAC Infernet à définir

Vincent Biays, urbaniste, souhaite faire réintégrer la parcelle support du projet d'hôtel dans le périmètre de la ZAC de l'Infernet, en donnant au pétitionnaire un délai de 5 ans pour réaliser son projet. Passé ce délai, si l'opération n'est pas faite, La Commune acquerra le terrain par voie amiable ou si besoin par expropriation. Le Conseil Municipal s'interroge étant donné que la seule vocation de cette parcelle est d'y faire un hôtel, de l'intérêt de la réintégrer dans la ZAC. Monsieur Biays doit venir sur Ceillac pour une réunion de travail, il est proposé la date du 3 avril 2013 à 18h30 pour que le maximum de conseillers soient présents, afin d'avoir de plus amples explications.

7- Demande de prêt pour travaux de toiture VVF

Une partie du toit du bâtiment communal loué au VVF doit être refait. Le montant du devis est de 150 00,00 €, nous avons demandé des simulations de prêt auprès du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne et de la Caisse des Dépôts sur 10 ans et 15 ans. La direction du VVF propose de payer le montant de l'annuité annuelle à la place du loyer qui est de 21 500,00 €. Le Conseil Municipal décide de prendre la banque qui est la mieux placée au niveau taux et de demander une simulation avec une annuité du montant du loyer afin de ne pas perdre d'argent.

8- Acquisition de terrains pour agrandissement du cimetière et pour la patinoire (DUP)

Il y a un manque de place au cimetière, plusieurs propositions ont été faites et n'ont pas abouties. Le Conseil Municipal propose de faire une DUP afin d'élargir le cimetière sur le côté. Le projet sera confié au cabinet FCA avec consultation de Maître Rouanet.

Concernant la patinoire pour l'instant il y a un litige sur un des terrains concernés, il faut donc attendre avant de lancer quoi que ce soit.

9- Divers

Téléski des Tourres : Cette activité a bien fonctionné et a été appréciée par les vacanciers. Le BIRM est passé pour son inspection et tout était en ordre. Le Conseil Municipal propose de mieux aménager l'espace ludique pour les années suivantes.

Affaire Vallerian : Le maire présente le mémoire complémentaire en réponse à la plainte de Madame Danièle Vallerian qui rejette son mémoire du 4 janvier 2013 puisque Madame Vallérian ne peut modifier en cours d'instance sa demande initiale en attaquant un nouvel acte.

Centrale du Cristillan : bonne augmentation, Le Conseil Municipal espère reprendre 120 000,00 € pour le budget.

Une coupe de bois au bois claire va être faite, elle permettra de rapporter à la Commune 40 000,00 € à 50 000,00 €.

Autorisation pour refaire les ponts dans les torrents :

Pour le PAPI il faudra que ce soit porté par la Communauté de Communes du Queyras et la Communauté de Communes du Guillestrois.

Parc du Queyras : rencontre des difficultés financières pour payer ses employés, la moitié du personnel va être licencié d'ici à juin. Une réunion va avoir lieu courant avril sur le devenir du Parc.

Taxe de séjour : une réunion a lieu à la Communauté de Communes vendredi 22 mars pour reparler de la taxe de séjour suite aux problèmes rencontrés suite à la décision prise de faire un paiement au forfait pour les meublés.

La séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq minutes.

Compte rendu du Conseil Municipal
Du 16 mai 2013

Le seize mai deux mille treize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Jean-Joseph Fournier, Claude Grossan, Jean Meissimilly, André Imbert, Emile Chabrand, Morgane Fournier, Michel Chavrot, Françoise Fournier.

Absents excusés : Carole Traver (pouvoir à Michel Chavrot).

Secrétaire de séance : Morgane Fournier.

1- Projet d'agrandissement du cimetière DUP :

La Commune envisage l'extension du cimetière communal afin de pallier au manque de place nécessaire aux nouvelles inhumations. Le cimetière actuel ne peut plus accueillir de nouvelles tombes, plus aucun espace n'étant disponible à ce jour. Une parcelle riveraine au cimetière actuel a été classée en emplacement réservé n° 3 dont l'objet est : « extension du cimetière – bénéficiaire : commune » ; cette parcelle, d'une surface de 970 m², est cadastrée section ZB n° 11. Cette parcelle appartient à Marc et Patrick CHABRAND, avec qui la Commune a mené des négociations pour échange. Un accord avait été trouvé, tout un ensemble de parcelles devaient être échangé, cet échange n'a pas été conclu et régularisé devant notaire, les personnes ayant accepté l'échange n'étant pas les seules propriétaires de certaines de ces parcelles. Devant cette situation, les propriétaires de la parcelle ZB 11, Marc et Patrick CHABRAND, ont rompu les négociations. Afin d'anticiper un éventuel refus de la part des propriétaires et afin d'obtenir la maîtrise foncière indispensable à la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, en parallèle à la négociation amiable, de solliciter auprès du Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique conjointement à une enquête parcellaire, engagée à l'encontre des propriétaires du terrain concerné par l'emprise de cette opération. Il a déjà été demandé à la Direction Départementale des Finances Publiques la valeur vénale de cette parcelle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, à l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée ZB n° 11 (promesse de vente, acte administratif,..) et le cas échéant à la poursuite de la procédure d'expropriation : notification de tous les documents : Arrêtés, Offres, Mémoire, Saisine... Et à représenter la Commune dans la procédure d'expropriation, notamment dans la phase judiciaire : transport sur les lieux et audience.

2- Demande de prêt pour travaux de toiture du VVF :

Après révision des travaux à effectuer par le VVF au sein du Bâtiment Communale, il apparaît que les travaux sont plus importants et que le montant du prêt que la Commune doit faire s'élève à 175 000,00 €. Le VVF s'engage à rembourser la somme de 22 000,00 €, correspondant au loyer, et de 20 000,00 €, au titre des GR, par année sur 5 ans. Nous avons donc demandé à la Caisse d'Epargne (meilleure offre retenue, cf. compte rendu du conseil du 15 mars 2013) de nous faire une simulation de prêt sur 5 ans pour 175 000,00 €. L'annuité se monte à 37 106,17 € avec un taux d'intérêt de 1,98 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Le Maire à engager le prêt auprès de la Caisse d'Epargne et à signer toutes les pièces nécessaires.

3- Périmètre de la ZAC à définir :

Vincent BIAYS, urbaniste, nous demande d'inclure dans le périmètre de la ZAC de l'Infernet la parcelle classée en zone UBH. Le Conseil n'ayant pas assez de renseignements sur l'impact pour le projet de construction d'un hôtel si parcelle dans périmètre de la ZAC, souhaite avoir des renseignements supplémentaires et écrits avant de prendre une décision.

Le Conseil décide de reporter sa décision.

4- Convention d'assistance technique du département dans les domaines de l'eau et de l'assainissement :

Le Conseil Général des Hautes-Alpes a mis en place une assistance technique dans les domaines de l'eau potable (SATEP) et de l'assainissement collectif (SATESE) ou non collectif (SATAA). Si nous voulons en bénéficier, une convention devra être établie entre le Conseil Général et la Commune en définissant les modalités de mise en œuvre de l'assistance technique. Aucune participation financière ne nous sera demandée pour l'exercice 2013.

Après avoir lu la convention, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention.

5- Convention de prestation de service de la Crèche Municipale de Guillestre :

La crèche Municipale de Guillestre nous a adressé un courrier nous informant qu'une demande d'inscription de leur établissement d'une famille de Ceillac avait été faite. A ce titre une convention de prestation de service entre la Crèche et la Commune doit être prise afin de verser une participation financière pour la garde de l'enfant domicilié sur notre Commune. Il semble que la famille concernée ait déménagé sur une autre Commune, toutefois Le Maire propose de signer tout de même la convention pour permettre à d'autres familles domiciliées sur Ceillac de bénéficier des prestations de la Crèche Municipale de Guillestre.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Le Maire à signer la convention.

6- Via Ferrata – Travaux d'entretien de sécurité :

Après visite de Roc aventure sur la Via Ferrata de la Commune il apparaît que 400 mètres de câble datant de 2007 est oxydé, 200 mètres se trouvant dans les parties les plus raides doivent obligatoirement être changé. Roc aventure nous adresse un devis de remplacement du câble qui sera de 10 mm non gainé au lieu de 8 mm gainé, car présente de meilleures performances dans le temps. Le Maire informe le Conseil que par anticipation il a déjà signé le devis pour faire les travaux rapidement afin d'éviter tout accident sur la Via Ferrata.

Le Conseil approuve l'initiative et autorise Le Maire à signer le devis et engager les travaux.

7- Maison de l'Enfant – maîtrise d'œuvre à engager :

Le Cabinet d'architecte LG Architecture avait été retenu pour le projet de la Maison de l'Enfant. La question se pose de savoir s'il ne faudrait pas laisser le projet. Nous avons toujours le problème de RTM qui demande un système d'alarme pour prévenir en cas de crue car le village est en zone rouge. Problème également du médecin de la PMI qui nous informe que tant que les services de l'Etat ne seront pas d'accord il est inutile de lancer le projet. Au niveau de la structure d'accueil, que le projet se fasse en micro crèche ou en pluri accueil, le projet de plan du bâtiment peut être fait.

Le Conseil souhaite lancer le permis de construire et autorise Le Maire à contacter le cabinet d'architecture LG Architecture pour dessiner les plans.

8- Extension Zone Artisanale – projet d'alimentation électrique ERDF :

La puissance électrique fournie par ERDF de la Zone Artisanale devient insuffisante du fait de l'équipement des différents artisans déjà installés. Avec l'extension de la Zone le problème va être amplifié. ERDF nous fait une proposition d'augmentation de puissance avec création de 2 transfos et installation de 2 câbles aériens sur la nouvelle partie de la Zone. Le Conseil souhaite faire une réunion de travail afin de demander à chaque personne ayant réservé un lot qu'elle puissance elle souhaite pour pouvoir donner une réponse à ERDF. Le Conseil préfère également que la ligne soit enterrée plutôt que aérienne, on vient de faire des travaux d'enfouissement de la Viste à la vallée du Mèlèzet de la ligne il est dommage d'en remettre une aérienne même s'il s'agit d'une zone artisanale.

9- Titularisation d'un Agent Technique :

Sortie de Jean Meissimilly pour parler de ce point. Au 1^{er} juin 2013, la stiagairisation de Jérôme MEISSIMILLY arrive à terme, le Conseil doit décider de sa titularisation au poste d'Agent Technique ou non. Sur la fiche de poste il avait été demandé que l'agent soit pompier volontaire car il y a un manque de recrues sur la Commune. A ce jour Jérôme n'est pas pompier, s'il est titularisé, il devra impérativement intégrer le corps des sapeurs-pompiers avec l'accord du Commandant COLLIER. Le Conseil Municipal choisi de voter à bulletin secret, il en ressort le résultat suivant :

POUR 4 CONTRE 3 ABSTENTION 2

Jérôme MEISSIMILLY est donc titularisé.

10- Divers :

- *Contrat de prestations juridiques :*

Maître ROUANET nous a adressé un courrier de renouvellement de la convention juridique entre la Commune et lui. Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire la convention et autorise Le Maire à la signer.

- *Camping :*

Nous avons reçu 2 devis de la Pépinière Robin pour planter de la végétation dans le Camping Municipal le long de la route. Le premier devis de 2 908,00 €HT concerne uniquement la fourniture des plantes, le deuxième devis de 6 149,72 €HT concerne la fourniture des plantes et la plantation. Le Conseil Municipal souhaite que la plantation des plantes soit faite par la pépinière Robin afin d'avoir une garantie en cas de non pousse. Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer le devis avec fourniture et plantation.

- *Remontées Mécaniques :*

Le projet de billetterie automatique a été abandonné car coût trop élevé. Il semble que le déficit de l'hiver 2013 sera moins important que celui de l'hiver 2012, les Communes auront donc moins à payer. D'après les chiffres on constate que Ceillac fait un bon chiffre mais a moins bien fonctionné que les autres au niveau fréquentation, le Conseil se pose des questions quant à cette tendance car jusqu'à maintenant la fréquentation sur Ceillac était bonne.

- *Parc du Queyras :*

Le Parc a de gros problèmes financiers, des décisions seront prises dans l'été au niveau de l'effectif des employés. La réunion qui aura lieu le 3 juin sera primordiale pour l'avenir du Parc et de ses employés.

- *Pièges à eau village :*

Pendant la saison d'hiver 2 pièges à eau sur l'Ochette et 1 piège à eau sur al Clapière ont été endommagés par le déneigement, La Mairie a fait un courrier en recommandé à l'entreprise Marchis Alexandre, qui s'occupe du déneigement, pour lui demander de réparer car les réparations s'élèvent à 15 080,00 €HT. L'entreprise va surement faire intervenir son assurance pour qu'un expert soit nommé et que les réparations se fassent au plus vite.

- *Ponts à refaire :*

Le Pont du Pasquier, Le Pont du Moulin du Villard et la Pont de la Rua des Reynauds sont à refaire au niveau du platelage et des barrières, la Commission d'appel d'offre a retenue l'entreprise Entre Toit & Bois, la moins chère, avec à faire en priorité pont du Pasquier et pont du Moulin du Villard.

- *Bacs à Fleurs :*

Emmanuel Perron est le seul à avoir répondu, il y a 9 grands bacs et 3 petits bacs à refaire avant l'été.

- *Chauffe-eau Camping :*

Nous avons reçu un devis de Guion Plomberie et un devis d'Isnel Plomberie, la Commission d'appel d'offre a retenue l'entreprise Guion, la moins chère pour faire les travaux, il doit le faire avant le 1^{er} juillet, date d'ouverture du camping.

- *Jeux d'Enfants :*

Le nouveau château pour l'aire de jeux du village et le toboggan pour le camping municipal sont arrivés, ils doivent être montés d'ici la fin du mois de mai. Le Conseil Municipal propose également que soit trouvée une solution pour améliorer l'aspect de l'entourage des jeux. Il faudrait également trouver un système pour fermer l'accès afin que les chiens n'aillent pas y faire leurs besoins.

- *Alimentation Eau Potable :*

Une campagne de mesure de l'eau va être faite avant la saison touristique afin rechercher les fortes pertes dans l'alimentation du Mèlèzet. Cette opération est indispensable car nous avons trop de perte dans cette alimentation et il va nous être demandé de réparer ces fuites avant de faire de nouvelles recherches "sources d'eau" sinon nous n'aurons pas de subvention.

- *Coupes affouagères :*

Une coupe va être faite sous le télésiège, vers le Thioure et en prolongement. Sur la coupe du Rabinous, des lots n'ont toujours pas été récupérés, il faut voir à qui ils étaient pour demander aux personnes concernées de les récupérer.

- *ERDF :*

Le reste de la dépose des poteaux ERDF de la ligne qui a été enfouie se fera dans le courant du mois de Juin lors d'une manifestation avec les responsables d'ERDF.

- *Jean-Pierre Fournier :*

Jean-Pierre a été embauché à partir du 13 mai 2013 et jusqu'au 31 octobre 2013 pour le travail supplémentaire de l'été.

- *Alimentation électrique Saint-Claude :*

Le Maire a accordé une déclaration préalable pour la reconstruction de la Chapelle de Saint Claude, seule chapelle qui reste à reconstruire, en précisant que des manifestations religieuses n'auraient lieu que l'été et afin d'avoir l'électricité pour le quartier. Cette décision a été mise au tribunal administratif par le Préfet à cause des risques de crues torrentielles.

- *Bâtiment Alpin :*

Les corrections demandées à l'architecte ont été faites, il faudra déposer le permis.

Séance levée à 0h

Compte rendu du conseil municipal
du 20 Juin 2013

Le vingt juin deux mille treize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Jean-Joseph Fournier, Claude Grossan, Jean Meissimilly, André Imbert, Carole Traver, Emile Chabrand, Michel Chavrot, Françoise Fournier.

Absent excusé : Morgane Fournier (pouvoir à Célestin Fournier)

Secrétaire de séance : Françoise Fournier

Point 1 : validation des accords d'échanges ou de vente pour l'élargissement de la route de la Clapière.

L'accord des personnes concernées a été obtenu mais étant donné les valeurs d'échanges sollicitées (actes notariaux), le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager une procédure de DUP.

Point 2 : SAFER – Promesse unilatérale de vente.

En ce qui concerne les terrains de la zone agricole de la Mounière, un accord a été établi :

- entre la commune qui apporte la parcelle E3048 située aux Moutets à Frédéric et Marc BERNARD
- qui eux apportent la parcelle E631 située à La Mounière à Jean-Marc GARNIER.
- Le versement de 2600 euros par J-M GARNIER à la commune permettra d'équilibrer la soulte.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour cette vente/échange.

Point 3 : ZAC de l'Infernet – étude des VRD de la viabilisation et périmètre de la zone à définir.

Un courrier de Vincent BIAYS, demandé lors d'un précédent conseil, a été reçu confirmant la possibilité d'intégrer la parcelle réservée à l'hôtel dans la zone de la ZAC. Le conseil souligne qu'il est important de revoir les clauses citées dans l'acte d'échange avec la SCI Lou Sarret.

Un devis de MG Concept Ingénierie pour l'étude de la viabilité est proposé pour un montant de 3602,95 euros TTC. Ce devis est validé par l'ensemble du conseil.

Point 4 : dossier voirie du hameau du Bois Noir.

Suite au courrier de l'avocat de Roger FAVIER et des résultats d'expertise, il est proposé de prendre un arrêté municipal limitant l'accès au hameau aux véhicules de moins de trois tonnes : 9 voix pour et une abstention.

Cette décision est prise dans l'attente d'une contre-expertise de notre assurance.

Point 5 : Chapelle Saint-Claude.

L'arrêté de non opposition à la Déclaration Préalable de remise en état de la Chapelle Saint Claude a été déféré au Tribunal Administratif de Marseille par la Préfecture des Hautes-Alpes. Compte tenu de la situation, le conseil décide de retirer la demande préalable.

Point 6 : Alimentation électrique à Saint-Claude.

Après un bref rappel de l'historique concernant ce projet, il est décidé de monter le dossier le plus rapidement possible : il s'agit de profiter de la tranchée de l'assainissement entre la Cime du Mèlèzet et Saint-Claude pour effectuer les travaux d'alimentation électrique.

Point 7 : modification des Statuts de la Communauté de Communes

Le Maire expose aux membres du Conseil que la Communauté de Communes du Queyras est administrée par un conseil et par un bureau. Le Conseil est composé de 16 délégués. Chaque conseil municipal élit deux délégués dans les conditions et pour la durée prévue par les articles L.5211-7 et L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Communauté de Communes souhaite que le bureau soit composé d'un Président et de trois Vice-Présidents élus par le Conseil Communautaire. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification.

Le Maire expose aux membres du Conseil l'intérêt communautaire de développer la mobilité à l'échelle intercommunale et de solutions alternatives au transport individuel. Considérant le plan d'actions défini dans le cadre de l'étude mobilité conduite par le Parc Naturel Régional du Queyras ; Considérant l'accord de principe du Conseil Général des Hautes-Alpes reçu le 7 mai 2013 concernant une délégation partielle de la compétence transport à la Communauté de Communes du Queyras. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification. Mais sur la forme le Conseil Municipal trouve regrettable de ne pas avoir été informé plus tôt par la Communauté de Communes de cette activité qui est déjà lancée.

Point 8 : voirie communale à la Clapière sur propriété privée.

La voie communale empiète sur la propriété de Monsieur PHARAMOND ; celui-ci souhaite régulariser ce problème par l'achat de cette surface par la commune : 9 voix pour, une abstention.

Point 9 Zone artisanale – attribution des lots

Il faudrait faire un courrier aux intéressés pour mieux connaître leurs besoins en énergie (électricité et selon, puissance souhaitée) avant d'attribuer les lots aux différents demandeurs.

Le point 10 n'est pas traité par manque d'éléments.

Point 11 : Nomination d'un titulaire assistant de prévention

Clément MARCHIS est nommé à ce poste.

Point 12 : demande de captage à Quigoulet

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur René COURT d'utilisation à titre privé de la source au lieu-dit Quigoulet, sur la parcelle cadastrée G1003. Le Conseil se montre favorable sous conditions :

*Que la source ne soit pas captée en totalité, de manière à ce que les randonneurs ou autres personnes puissent l'utiliser.

*Que ce captage puisse être utilisé par d'autres demandeurs.

*Qu'une convention de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction, soit écrite et signée entre la Commune et Monsieur René COURT.

*Que l'intéressé fasse les analyses réglementaires et en supporte le coût.

*Que la Commune soit relevée de toute responsabilité en cas de pollution.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette demande.

Point 13 : demande de construction d'une microcentrale électrique

La SERHY, gestionnaire de la microcentrale de la Maison du Roy, nous propose une autre microcentrale, avec une prise d'eau à la Viste et située à Laval. Le conseil attend une proposition complète et détaillée.

Point 14 : rythmes scolaires

Le temps de classe passe de 6 heures à 5 heures 30 avec cours le mercredi matin.

Les activités péri-éducatives sont à charges des communes. Il faut donc que le conseil municipal réfléchisse aux différentes possibilités concernant ces activités (rappel : mise en place pour la rentrée 2014).

Point 15 : Divers :

Tables et Chaises salle polyvalente en mauvais état, en recommander pour l'été.

Romain Blanchard a fait une demande d'installation d'une aire de jeux pour les enfants avec des structures gonflables sur la piste des Tourres afin de se brancher sur l'électricité du tire fesses. Le Conseil souhaite qu'il se mette en retrait par rapport à la route afin de minimiser l'impact visuel sur la nature, sinon d'accord pour le branchement à la Mairie avec facture en fin de saison.

Microcentrale : a bien fonctionné sur Mai 2013, plus 20 000,00 € par rapport à l'année dernière.

ONF : a marqué la coupe de bois au départ de l'ancien télésiège et celle de Bois Clair qui sera à la vente à l'automne 2013.

Sentiers : au Parc il manque du personnel, le Conseil Municipal propose d'envoyer les employés communaux pour nettoyer et faire les cunettes des sentiers.

Pompiers : manque de volontaire, voir pour recruter de nouvelles personnes motivées.

Marie-Louise MARCHIS, suite à une emprise de la route près du bâtiment des Asphodèles, demande un échange de terrains agricoles contre du terrain constructible : nécessité de demander une estimation aux Domaines.

A ce jour, la famille CHABRAND (Vaucluse) refuse d'échanger la parcelle du cimetière. Une DUP est envisagée.

Séance levée à 23h30

Compte rendu du conseil municipal
du 1^{er} Août 2013

Le premier août deux mille treize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-six juillet deux mille treize, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin Fournier.

Présents : Jean-Joseph Fournier, Claude Grossan, Jean Meissimilly, André Imbert, Emile Chabrand, Michel Chavrot, Françoise Fournier.

Absents excusés : Morgane Fournier (pouvoir à Célestin Fournier), Carole Traver (pouvoir à Michel Chavrot).

Secrétaire de séance : Jean Meissimilly

Le Compte Rendu du Conseil Municipal du 16 mai 2013 est approuvé en ajoutant au Point 9 « avec accord du Commandant Collier ».

Le Compte Rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2013 est approuvé.

Point 1 : Extension du Cimetière : DUP – acquisition de la parcelle par acte administratif.

Suite au projet d'extension du cimetière communal de Sainte Cécile, dont l'emprise s'exerce sur une propriété privée, cadastrée section ZB n° 11, et est d'une superficie de 970 m². Le Maire indique que le propriétaire, Monsieur Jean CHABRAND, a été contacté et a donné son accord pour la cession de sa parcelle au prix de 3 €/m².

Le Conseil Municipal propose d'acheter la parcelle au prix de 2€/m² avec une indemnité de emploi.

POUR = 7 – CONTRE = 2 – ABSTENTION = 1

Monsieur le Maire propose que cette acquisition soit régularisée par un acte de vente établi en la forme administrative ; les frais de rédaction d'acte et de publication étant à la charge de la commune.

En outre, et conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal que Françoise Fournier, adjoint au Maire, représente la Commune de CEILLAC lors de la signature des actes de vente à intervenir, Le Maire ayant le rôle du Notaire.

Le Conseil Municipal autorise Françoise Fournier à représenter la Commune de CEILLAC, lors de la signature de l'acte de vente à intervenir, conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités territoriales.

POUR = 10

Point 2 : Cantine scolaire : nouvelle organisation à mettre en place :

Sonia Abillard, l'atsem de l'école, nous a fait un courrier nous informant qu'elle ne souhaitait plus s'occuper de la cantine en plus de son travail, en effet la cantine lui prend beaucoup de temps pendant son travail avec les enfants et elle souhaite faire des formations.

Il faut donc trouver une personne pour s'occuper de l'organisation des repas de la cantine et de la surveillance des enfants pendant ce temps de repas. Le Conseil Municipal propose de faire paraître une offre d'emploi en CDD du 3 septembre 2013 au 4 juillet 2014. Pour postuler il faudra adresser en Mairie un CV et une lettre de candidature motivée avant le 19 août 2013 12h.

Temps de travail : de 11h à 14h les lundi, mardi, jeudi et de 11h à 14h30 le vendredi. Soit 12h30 / semaine, vacances scolaires non travaillées et non rémunérées. Repas pris en dehors des heures de travail et non fourni.

Contenu du poste : Faire la mise en chauffe des plats, Mettre en place les tables - chaises et le couvert, Servir les repas et aider les plus petits pendant le repas, Surveiller les enfants, Nettoyage de la cuisine et de l'espace de repas, Veiller aux normes d'hygiènes obligatoires, Rangement des tables – chaises.

Formation souhaitée : BAFA ou CAP Petite Enfance ou Atsem ou équivalent.

Rémunération : 518,00 € Brut sur mois complet

Point 3 : Convention à signer programme Point Visio, mise à disposition du programme national de démonstration d'accès internet de haut débit :

Suite à l'installation d'un point visio sur la Commune de Ceillac, le Conseil Général nous propose de travailler avec Eutelsat pour le haut débit internet, nécessaire au fonctionnement du point visio. Eutelsat fournit à la Municipalité le haut débit, au titre d'une démonstration, gratuitement pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal autorise la Maire à signer la convention avec Eutelsat, demande des renseignements sur la suite pour la durée d'engagement et le coût après les 6 mois.

POUR = 10

Point 4 : Bâtiment Nordique : choix du bureau d'étude pour le contrôle technique :

Le Maire montre les devis des différentes entreprises ; Veritas 6 400,00 €HT, Apave 6 435,00 €HT, et Socotec 6 000,00 €HT. Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la moins disante de la Socotec.

Point 5 : Voirie Communale : information des travaux prévus par la Commission Communale – choix de l'entreprise par la Commission d'Appel d'Offre :

Suite aux travaux de voirie à faire dans le village, la Commission d'Appel d'Offre a retenu l'entreprise la moins disante : La Routière du Midi.

Suite à une réunion avec Marcel Cannat, nous pouvons demander pour la partie de la voirie communale de la draille de la Clapière une subvention au Conseil Général. Le Conseil Municipal décide de faire un dossier de subvention pour cette partie de voirie qui se chiffre à 7 017,00 €HT.

POUR = 10

Point 6 : Route de La Clapière : DUP par le Conseil Général et convention travaux :

Madame Aye du CG05 nous fait part des 2 possibilités qui s'offrent à nous concernant l'agrandissement de la route de la Clapière :

- le CG se charge de l'expropriation (mais la Commune finance le Cabinet chargé de le faire)
- on déclassé immédiatement dans le domaine communal et on signe une convention dans laquelle le CG s'engage à financer les travaux réalisés par la Commune.

Le Bureau FCA, qui se charge du dossier, optera plus pour la seconde solution. Dans tous les cas la route sera déclassée une fois les travaux terminés, le Conseil Municipal décide d'attendre la décision du Conseil Général.

Point 7 : Divers :

*Guide du partenariat 2013 avec l'office de tourisme pour le Camping Municipal : la date limite étant repoussée à plus tard, le choix de formule sera fait lors d'une réunion de travail. Le Maire informe également le Conseil de la création d'un autre office de tourisme du Queyras par un regroupement de loueurs avec un partenariat gratuit.

*Préau Ecole : la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'offre la moins disante de l'entreprise Entre Toit & Bois pour faire les travaux, Michel Chavrot insiste pour que les travaux soient réalisés avant la rentrée scolaire de septembre plutôt que pendant les vacances de Toussaint.

*Site Internet : il faut remettre à jour le site internet de la Mairie qui est un peu en "sommeil", prendre un rendez-vous avec Informatique Net qui gère le site.

*Echange d'appartement : Madame Touzain qui loue l'appartement N3 au Tioure souhaite changer de logement et passer dans le T7 qui est plus grand. Avant de répondre à sa demande voir avec Queyras Résidences si loué et voir pour projet de garderie qui pourrait être faite dans le bâtiment du Tioure.

*Captage Source Chalmettes : Monsieur Yves Moyrand nous fait une demande pour faire une tranchée sur le chemin au hameau des Chalmettes afin de capter une source sur un terrain privé qui alimentera des chalets. Le Conseil n'est pas favorable à cette demande vu que tous les chalets ne seront pas alimentés.

*Danièle Vallerian : a été débouté de sa demande, et condamné à nous verser une indemnité de 1000,00 €, un titre de la Perception lui a été adressé.

*Navettes Communauté de Communes gratuites enfants pour été 2013 : il faudra retirer la délibération suite à demande de la Préfecture car discriminatoire.

*Echange Lou Sarret : Michel après avoir consulté les différentes pièces de l'échange de terrain entre la Commune de Ceillac et la SCI Lou Sarret, constate que la clause de non construction dans les 5 ans ne soit pas incluse dans l'acte. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les comptes rendus de conseil où la clause ne figurait pas d'où l'acte sans clause

Séance levée à 22h45

Le seize septembre deux mille treize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le neuf septembre deux mille treize, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin Fournier.

Présents : Jean-Joseph Fournier, Claude Grossan, Jean Meissimilly, André Imbert, Emile Chabrand, Michel Chavrot, Françoise Fournier.

Absents excusés : Morgane Fournier (pouvoir à Célestin Fournier), Carole Traver (pouvoir à Michel Chavrot).

Secrétaire de séance : Françoise Fournier.

Point 1 : Modification des statuts de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes au titre des compétences obligatoires en matière de développement économique de préciser la compétence relative aux réseaux de chaleur de la manière suivante :

« Conduite d'études et d'opérations de valorisation des déchets forestiers avec production d'énergie dépassant le cadre communal comprenant :

- la réalisation d'études d'installations collectives de chauffage utilisant l'énergie-bois,
- la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'installations collectives de chauffage utilisant l'énergie bois,
- la conduite et l'exploitation d'installations collectives de chauffage utilisant l'énergie bois dans le cadre de régie, de gestion déléguée ou de conventions avec les communes membres,
- la vente aux usagers publics ou privés de chaleur issue d'installations collectives de chauffage utilisant l'énergie bois,
- la réalisation et la gestion directe ou déléguée d'une plateforme de déchiquetage de bois local incluant, notamment, les installations nécessaires au stockage et au séchage de plaquettes forestières ainsi qu'au chargement à bord de véhicules de transport routier en vue de leur acheminement vers les installations de chauffage du territoire utilisant l'énergie-bois.

Par « installations collectives » s'entend toute chaufferie-bois avec réseau de chaleur d'une longueur significative alimentant au moins deux bâtiments publics ou privés, dont un, autre que communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré estime que cette compétence fait concurrence directe avec les entreprises privées qui proposent ce service. POUR : 2 – CONTRE : 8

Point 2 : Eau potable – recherche des fuites.

La mesure des fuites a été faite les 10 et 11 juillet

*de la Cime du Village jusqu'au croisement de la rue des Maures = 1,43 l/s

*de l'Ochette derrière l'hôtel Favier jusqu'au carrefour des Tourres = 2,56 l/s

*carrefour Emile Gauthier jusqu'au Pasquier = 0,36 l/s

Qui descend de la Clapière jusqu'au Pasquier = 0,39 l/s

Il va falloir faire les réparations dans l'automne. Demander un devis à Fine et Veolia pour faire la détection des fuites. On ne peut pas aller demander des subventions pour le captage d'une nouvelle source sans avoir fait les réparations.

La société Hydrétudes va faire un dossier sur les 3 ressources qu'on pourrait trouver, une visite à la source de l'Adoux est prévue le 27 septembre 2013.

Point 3 : Navettes Intervillages – Intravillages.

Navettes intravillages : la Communauté de Communes voulait s'en occuper et proposait 3 horaires de navettes, ce fonctionnement ne nous convient pas, les navettes intravillages resteront donc à la Commune qui

les gèrera comme les autres années.

Navettes intervillages : le rythme n'est pas encore défini. La Communauté de Communes ne sait pas encore si les navettes circuleront toute la saison ou juste pendant les vacances scolaires. Pour cet été les navettes intervillages ont coûté environ 150 000,00 € en global.

Point 4 : Coupe affouagère – parcelle 56 à délivrer.

Une coupe affouagère sur la parcelle 56 des Vallas va être mise en vente pour les Ceillaquins. Il y a environ 250 arbres, suivant le nombre de personnes intéressés les lots seront faits.

Les 3 garants seront André Imbert, Jérôme Meissimilly et Jean-Pierre Fournier.

Le délai d'exploitation sera de 2 ans à compter de la date de remise des lots.

Prix de 10,00 €/m³.

Point 5 : Protocole d'accord du projet de construction d'une microcentrale.

Proposition de la Société SERHY de construire une microcentrale sur le Cristillan sur la Commune de Ceillac uniquement. La Société s'engage à exploiter et à entretenir à ses frais l'ensemble des installations hydroélectriques pendant toute la durée de l'Arrêté Préfectoral. La Société s'engage dans le cadre du bail à construction, à payer à la Commune un loyer annuel d'un montant de :

6% du CA HT annuel de la première à la vingtième année d'exploitation.

8% du CA HT annuel de la vingt et unième à la vingt cinquième année d'exploitation.

13% du CA HT annuel de la vingt sixième à la trentième année.

15% du CA HT annuel de la trentième à la fin de l'autorisation préfectorale (d'une durée de 40 ans en principe).

Par ailleurs, pour garantir un revenu à la Commune, il est convenu entre les parties que le CA HT annuel servant de base de calcul à la détermination du loyer, ne pourra être inférieur à 300 000,00 € pour une période d 12 mois.

Ce qui fera dans les 18 000,00 € pour la Commune, le Conseil Municipal trouve que ce loyer est faible et souhaite que l'avis du Parc National du Queyras soit demandé par rapport à l'implantation de la microcentrale. Pour l'instant il s'agit d'une étude que va faire la SERHY et qui ne coutera rien à la Commune.

Point 6 : Avenant de transfert de contrat (Saunier & Associés → Saunier Infra)

Suite à un changement de nom et de statuts de Saunier & Associés il faut signer un avenant de transfert à la convention d'honoraires du 20 septembre 2012.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant.

Point 7 : Diagnostic éclairage public.

Le rapport de l'étude sur l'éclairage public a recensé tous les éclairages de la Commune, il en découle que beaucoup de travaux sont à faire pour réaliser des économies. La priorité est de changer les ampoules pour faire une économie de 3 000,00 € à 6 000,00 € par an. Il faudra également changer les mats et certains coffrets électriques. Le Sigdep peut nous aider financièrement à faire ces travaux, il restera à charge de la Commune 10% du montant des travaux soit 19 000,00 €.

Le Conseil décide à l'unanimité d'engager les travaux basés sur les conclusions de l'étude.

Point 8 : Assainissement de la Cime du Mèlèzet.

La société Azur Travaux va faire les travaux pour l'assainissement. Pour la partie haute coût de 30 378,40 €TTC et pour la partie basse 16 887,28 €TTC. Le Conseil s'interroge sur la possibilité de faire faire la partie basse par les employés communaux avec le tracto, mais beaucoup de fils électriques passent à cet endroit et l'opération semble dangereuse.

Le Conseil décide à l'unanimité de faire réaliser la totalité des travaux par Azur Travaux et de faire une

demande de subvention de 30% du montant des travaux.

Vu qu'une tranchée va être ouverte la Commune souhaite en profiter pour faire les travaux d'électricité jusqu'à Saint Claude, ERDF chiffre les travaux à la somme globale de 25 983,85 €TTC, la Commune aura à charge 15 590,30 €TTC. Le SyME ne pourra pas nous aider financièrement vu que c'est pour alimenter des privés.

Le Conseil décide à l'unanimité de réaliser ces travaux électriques.

Tous ces travaux débuteront courant octobre.

Point 9 : Partenariat Office du Tourisme pour le Camping Municipal.

Nous avons reçu le bon de commande du guide de partenariat avec l'Office de Tourisme pour le Camping Municipal.

Le Conseil à l'unanimité décide de prendre le pack standard pour un coût de 75,00 € + 1,00 € par emplacement soit 135,00 €.

Point 10 : Internet haut débit par satellite – proposition de tarifs.

La proposition n'est pas intéressante.

Point 11 : Domaine nordique – achat d'une mallette pédagogique.

La Communauté de Communes du Queyras équipe Ceillac à ses frais d'une mallette pédagogique pour l'hiver 2013-2014, nous n'avons donc pas besoin d'en commander une.

Point 12 : Réhabilitation du presbytère.

Suite à l'aménagement des rythmes scolaires, la Commune a besoin de salles pour les activités vu qu'elles ne peuvent pas être faites dans les classes, le Conseil Municipal souhaite relancer la rénovation du presbytère. Le cabinet d'architecte Laurens propose de faire le dossier pour déposer un permis gratuitement vu qu'il avait déjà fait un projet il y a quelques années. Vu la surface le Conseil Municipal propose de faire des logements à la location, en gardant un logement pour le Curé, cela permettrait de demander des subventions pour rénover le bâtiment.

Le Conseil Municipal décide de lancer la demande de Permis de Construire.

Point 13 : Echanges et achat de terrains.

*Echange pour Colombet Marie-Louise : Madame Colombet est propriétaire de la parcelle ZA 131 où est construit le transformateur de La Clapière. Elle souhaite régulariser la situation en échangeant cette parcelle avec la ZA 338 en face de chez elle. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet échange.

*Achat de terrain Roger Favier : souhaite acheter un terrain vers la zone artisanale de la Viste pour y faire un hangar. Le Conseil Municipal propose de détacher 800m² de la parcelle A 44 et de vendre à 1,00 € le m², frais de notaire à sa charge. POUR : 9 ABSTENTION : 1

*Echange Jean-Joseph Fournier : Sortie de Jean-Joseph Fournier. La route qui passe entre le Gîte et le Centre Commercial a une emprise sur les parcelles ZB 156, AB 103 et AB 104 qui lui appartiennent. Il souhaite régulariser la situation en échangeant cette emprise avec les parcelles AB 133 et AB 105. Le Conseil est d'accord pour échanger avec la parcelle AB 133 mais pas la AB 105 qui sert de parking public actuellement. Jean-Joseph Fournier va donc réfléchir pour un autre échange avec la parcelle A 1044 vers sa maison dans le lotissement Queyras.

Point 14 : Informations cantine scolaire – demande de logement communal.

*Françoise Chabrand qui était en disponibilité a voulu réintégrer son poste qui est occupé par Sonia, il lui a donc été proposé le poste de cantine créé à la rentrée scolaire et vacant.

*Marie Fournier et Jean-Baptiste Portier libèrent l'appartement T9 du Tioure au 1^{er} décembre 2013. Madame Touzain qui occupe le N3 du Tioure souhaiterait avoir un appartement plus grand, le Conseil Municipal lui propose le T9 au 1^{er} décembre 2013.

*Thibaut Soldeville nous a fait une demande de logement, le Conseil Municipal lui propose le N3 du Tioure qui du coup sera libre au 1^{er} décembre 2013.

Point 15 : Divers :

*Microcentrale : Le Sivu du Cristillan a fait plus 30 000,00 € par rapport à l'année dernière malgré une panne et une réparation du transformateur.

*Syndicat Mixte : La régie sera opérationnelle au 1^{er} octobre 2013 avec une ligne de trésorerie de 1 million d'euros. La préouverture de décembre 2013 est supprimée et la fermeture de la station est avancée au 24 mars 2014.

*Sentier du col Sud du Cristillan : le sentier a été refait à la fin de l'été pour faciliter la montée et remettre en état le sentier existant.

*Problème de la terrasse d'Hervé Gaudin qui cause de désagréments au Gîte Les Baladins. Un courrier d'Hervé disant qu'il ne détruira pas sa terrasse a été reçu par tous les conseillers, le Conseil Municipal souhaite qu'une réunion de travail soit faite avec Hervé pour trouver une solution pour tout le monde.

Séance levée à 0h30

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2013

Le sept novembre deux mille treize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente et un octobre deux mille treize, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin Fournier.

Présents : Jean-Joseph Fournier, Jean Meissimilly, André Imbert, Emile Chabrand, Michel Chavrot, Françoise Fournier, Morgane Fournier.

Absents excusés : Claude Grossan (pouvoir à Jean-Joseph Fournier), Carole Traver (pouvoir à Michel Chavrot).

Secrétaire de séance : Michel Chavrot.

Le Compte Rendu du Conseil Municipal du 1^{er} août 2013 est approuvé en modifiant le paragraphe concernant l'échange « Lou Sarret ».

Le texte suivant...

« Michel après avoir consulté les différentes pièces de l'échange de terrain entre la Commune de Ceillac et la SCI Lou Sarret, constate que la clause de non construction dans les 5 ans ne soit pas incluse dans l'acte. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les comptes rendus de conseil où la clause ne figurait pas d'où l'acte sans clause. »

est remplacé par :

« Michel Chavrot après avoir consulté les différentes pièces concernant l'échange de terrains et notamment l'acte notarié signé entre la Commune de Ceillac, représentée par M. le Maire, et la SCI Lou Sarret, constate que la clause suspensive de non construction dans les 5 ans demandée par le Conseil Municipal n'est pas incluse dans l'acte. Il regrette de ne pas avoir été plus vigilant lors de la lecture du compte-rendu que le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité. Il demande à ce que soit étudiée la possibilité de récrire l'acte après consultation de l'avocat travaillant pour la commune. »

Le Compte Rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2013 est approuvé.

Suite à la réunion de travail pour le bâtiment nordique, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer l'appel d'offre aux entreprises avec un délai de réponse allongé et de trouver un hydrogéologue pour faire une étude de sol.

Point 1 : Convention pour l'intégration au SIG mutualisé (Système d'Information Géographique du Guillestrois - Queyras - Pays des Ecrins) des réseaux d'eau et d'assainissement.

Cette convention permettra d'intégrer dans le SIG le réseau public d'assainissement et le réseau public de l'eau. Ce sont les employés du SIG en collaboration avec les services de la Mairie qui intégreront les données. Les services techniques auront sur plan les réseaux et gagneront donc du temps lors de réparations de fuites par exemple.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention.

Point 2 : Point Visio – Convention entre le Département et la Commune.

Suite à notre candidature et à la mise en œuvre du Point Visio rendez-vous, une convention est signée

entre la Mairie et le Conseil Général pour les obligations de chaque partie. Le matériel du Point Visio est fourni par le Conseil Général, la Mairie doit accueillir et orienter les personnes désirant avoir un rendez-vous avec les partenaires du Point Visio (*CPAM, CAF, Pôle Emploi...*) et en échange le Conseil Général forme l'employé de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention.

Point 3 : Convention de prestation de nettoyage du Centre d'Incendie et de Secours.

Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'employé de ménage de la Commune pour faire le nettoyage des bureaux du centre de secours de Ceillac (*4 h/mois*).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, le Maire à renouveler la convention.

Point 4 : Demande d'autorisation de la Commune du Guillestre pour la construction d'une cabane pastorale (*Vallon du Bancas*).

La Commune de Guillestre souhaite construire une cabane pastorale pour ses alpages dans le vallon du Bancas, il semble que la meilleure implantation pour cette cabane soit sur la parcelle G1073 qui appartient à la Commune de Ceillac. En plus de cette cabane, il sera fait sur cette même parcelle, en cas d'accord, deux captages de source.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord, à l'unanimité, pour cette construction.

Pour les captages, le Conseil Municipal souhaite que les contrôles de conformité de l'eau soient à la charge de la Commune de Guillestre et que soient effectuées régulièrement des analyses d'eau avec une copie des résultats adressée en Mairie de Ceillac.

Point 5 : Coupe affouagère – parcelles 11 à délivrer (*en face des Chalmettes*).

L'ONF a marqué une coupe sur les parcelles 11 et 12 en face des Chalmettes. Cette coupe affouagère est programmée pour 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord, à l'unanimité, pour faire cette coupe.

Point 6 : Eau – Remplacement de la canalisation du Mèlèzet – Tronçon du Camping Municipal au réservoir haut – Demande de subventions.

- Remplacement de la canalisation du Mèlèzet (*tronçon du camping*) : Christian FINE n'a pas détecté de fuite sur ce tronçon.

- La fuite derrière l'Hôtel « Les Veyres » a été réparée ; il y avait une section de fonte entièrement cassée.

- La fuite entre le carrefour de l'Ochette et un peu plus haut est en cours de réparation.

- Pour le dossier de subvention de la canalisation du Mèlèzet, 50% du coût des travaux seront subventionnés par l'agence de l'eau. La commune attend confirmation pour une subvention complémentaire (*30% du coût des travaux*) accordée par le Conseil Général.

- La demande pour la source enfouie est en cours afin de pallier un manque d'eau pour l'hiver à venir.

- Concernant les travaux de la 2^{ème} tranche du remplacement de la canalisation du captage du Mèlèzet, ceux-ci sont programmés pour l'automne 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité, pour lancer le dossier de subvention de la 2^{ème} tranche.

Point 7 : Demande d'achat, d'échanges, de servitude de passage de terrains communaux.

* Jean-Joseph Fournier (*sortie de Jean-Joseph Fournier*) est propriétaire de la parcelle AB104. 49 m² de cette parcelle sont sur la voie communale. Il souhaite faire l'échange avec 35 m² de la parcelle AB105 (*mitoyenne à la sienne*). La partie qu'il souhaite obtenir est un parking public. Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote : POUR = 1 / CONTRE = 7 / ABSTENTION = 0

* Copropriété du Cristillan : La Commune est propriétaire d'un studio et de 7 garages dans la copropriété. Conformément à la délibération de 1994, en échange, la Commune devait aménager pour la copropriété 20 places de stationnement. A ce jour, cet engagement n'a pas été tenu car la Commune ne s'est pas rendue propriétaire des parcelles mitoyennes afin de faire ce parking. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité, pour effectuer une recherche des différents propriétaires le long du Cristillan, leur écrire un courrier explicitant le projet de parking et engager ensuite une DUP.

* Marie-Louise Colombet (*sortie de Jean Meissimilly*) souhaite acheter la parcelle A338 en face de chez elle. Cette parcelle est en zone APA et, en cas de vente, sera soumise à la SAFER. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite réfléchir et garder, si la vente se faisait, une bande de 3 m le long de la route.

* Suzanne et Emile Chabrand (*sortie d'Emile Chabrand*) souhaitent faire un échange des parcelles communales qui sont mitoyennes avec leur maison du Villard contre la parcelle B738 qui leur appartient. La partie souhaitée étant du domaine public, il y a nécessité, en cas de vente, de lancer une enquête publique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reporter sa décision en attente de plus amples renseignements.

* Francis Fournier (*sortie de Célestin Fournier*) veut échanger les parcelles B701 et B704 qui lui appartiennent contre la parcelle communale B658. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reporter sa décision.

* Benoît Cony souhaite acheter ou échanger les parcelles qui sont mitoyennes avec sa maison au Pied du Mélèzet. Cette partie étant du domaine public, il y a nécessité de lancer, en cas de vente, une enquête publique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reporter sa décision en attente de plus amples renseignements.

* Claude et Pierre Grossan souhaitent acheter la parcelle communale G725 à Laval qui se trouve encerclée par leurs propriétés. Il s'agit de terrain agricole. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de vendre cette parcelle de 289 m² au prix de 1,00 €/m².

Point 8 : Divers.

* Projet de Microcentrale : Le Parc Naturel Régional du Queyras n'est pas favorable à la construction d'une nouvelle microcentrale sur le Cristillan.

* Le GAEC 1001 moutons souhaite s'installer sur la Commune. Le Conseil Municipal estime qu'il y a déjà beaucoup de bêtes et qu'ajouter 1000 bêtes supplémentaires serait problématique car la montagne en pâtirait.

* La Microcentrale du Cristillan a perdu 5 000 € par rapport à l'année dernière.

* Les remontées mécaniques ne feront pas d'ouverture anticipée et la fermeture est fixée au 23 mars 2014. La régie reprend les espaces ludiques dont celui de Ceillac ; le tapis sera payant.

* La Région subventionne les travaux de V.V.F. à hauteur de 100 000 €.

Compte rendu du conseil municipal
du 29 janvier 2014

Le vingt-neuf janvier deux mille quatorze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre janvier deux mille quatorze, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin Fournier.

Présents : Jean-Joseph Fournier, Claude Grossan, Jean Meissimilly, André Imbert, Emile Chabrand, Michel Chavrot, Françoise Fournier, Morgane Fournier.

Absents excusés : Carole Traver (pouvoir à Michel Chavrot).

Secrétaire de séance : André Imbert.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2013.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2013 avec ajout : « il faut demander l'annulation de la réforme des rythmes scolaires comme la Communauté de Communes l'a voté ».

Monsieur Poussou de l'ACSSQ viendra mardi 11 février 2014 à 18h en Mairie pour présenter les activités proposées par l'ACSSQ dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Point 1 : Programme PAPI : lancement de l'étude hydraulique pour la réduction de la vulnérabilité du projet de la Maison de l'Enfant et étude pour la définition d'un système d'alerte sur le torrent du Cristillan.

Il s'agit d'un projet d'étude porté par le Parc National du Queyras, qui est financé à 80% du montant Hors Taxes. Il y a un risque quant à l'exposition des personnes et des biens face aux crues du Cristillan. Il convient de lancer un plan de gestion et d'entretien du Guil et de ses affluents. De plus dans le cadre du projet d'aménagement de la maison de la petite enfance, cette réalisation sera conditionnée par la mise en place d'un système d'alerte face aux crues du Cristillan.

La programmation de ces deux études entre dans le cadre du PAPI et nous avons le soutien voté par l'Etat, la Région PACA et le Conseil Général 05 pour le financement de ces deux études.

Ayant pris la délibération du conseil municipal n°2012-48 du 17 septembre 2012 approuvant le PAPI d'intention et proposant les études citées en objet dans son programme d'actions, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de lancer conjointement les deux études : « étude hydraulique pour la réduction de la vulnérabilité d'un projet de maison de la petite enfance » et « étude de définition d'un système d'alerte sur le torrent du Cristillan » sur l'année 2014, et autorise le Maire à signer tous les documents et à mener toutes les démarches nécessaires pour conduire ces deux études

Point 2 : Convention de déclassement du domaine public départemental et de classement dans le domaine public communal.

Le Conseil Général propose le déclassement de 2 sections de routes du domaine public départemental pour les classer dans le domaine public communal :

415 mètres linéaires de la RD60 du hameau du Pied du Mèlèzet au carrefour conduisant au parking des pistes de ski alpin. Une indemnité de 28 000,00 € sera versée à la Commune pour la remise en état de la section déclassée. La Commune elle s'engage à ne pas demander de subvention pour cette portion de route pendant 10 ans

875 mètres linéaires de la RD260 du hameau de la Clapière à la voie communale. Une indemnité de 45 000,00 € sera versée à la Commune pour la remise en état de la section déclassée. La Commune elle s'engage à ne pas demander de subvention pour cette portion de route pendant 10 ans

Concernant la route de la Clapière le projet d'élargissement prévoyait que la Commune récupérait la voirie

une fois que la route était remise ne état après l'élargissement. Vu que rien n'a été fait pour l'instant le Conseil Municipal estime que l'indemnité versée ne couvre pas tous les frais de remise en état.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas retenir cette proposition et de demander une indemnité plus conséquente pour les 2 portions de routes où une reprise des voiries une fois remise en bon état et élargi pour la route de la Clapière.

Point 3 : ZAC de l'Infernet : rendu de l'étude VRD.

Suite à la réunion de travail sur la ZAC de l'Infernet avec l'Urbaniste et MG Concept, le rendu de l'étude de MG Concept fait apparaître un coût pour la ZAC de l'Infernet de 463 648,15 €TTC sans le parking semi enterré qui aura un coût supplémentaire de 360 000,00 €TTC. Vincent Biays nous fera passer un compte rendu.

Le dossier est parti en sous-préfecture et est revenu visé, il y a toujours le délai de recours de 2 mois qui court.

Point 4 : Gestion du patrimoine forestier : programme de travaux d'infrastructures et de maintenance.

L'ONF ne fait plus les travaux d'entretien, on a reçu le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine forestier. Les travaux seront réalisés par l'ONF et à charge de la Mairie. Ce ne sont pas des travaux obligatoires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, estime que les travaux à faire sont cher par rapport à ce qu'il y a à faire et décide à l'unanimité de ne pas donner suite.

Point 5 : Avis du service des domaines : parcelle A338 demande d'achat.

Sortie de Jean Meissimilly. Concernant la parcelle A338 que veut acquérir Marie-Louise Colombet, le service des domaines a estimé la parcelle à 330,00 € pour 165m² (soit 2,00 €/m²).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de garder une bande de 3m le long de la route et de vendre le terrain à 5,00 € le m². Seront également à charge de l'acquéreur les frais de bornage et de notaire.

Point 6 : Demande d'échange de parcelles agricoles (GAEC de Las Queyras).

Les propriétaires du Hameau des Chalmettes, ont captés une source avec accords des parties concernées et ont fait passer le captage sur 2 terrains des consorts Gauthier dont fait partie le GAEC Las Queyras. Christophe Gauthier, représentant du GAEC, souhaite faire un échange de sa part de ces parcelles avec des terrains communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, estime que cela ne regarde en rien la Commune et par conséquent ne donnera pas suite à cette demande d'échange.

Point 7 : Voirie du Bois Noir, expertise, suite à donner.

Suite à l'arrêté pris pour interdire la circulation des véhicules sur la voirie du Bois Noir, l'expert missionné par Roger Favier a constaté des fissures sur le chalet de celui-ci. Maître Rouanet nous dit que la Mairie est fautive, la voirie étant du domaine public, et qu'il faut engager une DUP pour refaire le chemin sous la maison.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal préfère demander à Maître Rouanet s'il n'est pas préférable de faire missionner un expert par notre assureur pour faire une contre-expertise.

Point 8 : Zone artisanale de La Viste (discussion).

Le Conseil Municipal souhaite faire une réunion de travail en reprenant les courriers des demandeurs pour attribuer les lots. Par la suite il faudra valider les attributions lors d'un Conseil Municipal car une délibération devra être prise pour chaque lot vendu.

Réunion programmé le 31 janvier 2014 à 19h.

Point 9 : Fonctionnement du tapis des Tourres, participation de la Commune pour complément d'ouverture.

Suite à l'accord de tous les conseillers, le tapis des Tourres va fonctionner du 2-02-2014 au 15-02-2014 sauf le samedi 8-02-2014, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h aux frais de la Mairie. Les recettes réalisées par la Régie sur la vente de forfaits pour la pratique du tapis pendant cette période seront déduites de la facture finale.

A titre d'information les ventes de ski-pass sur la station de Ceillac sont en baisse de 13%. Pour tout le Queyras il y a une baisse de 4%.

Point 10 : Divers.

*Source de l'Adoux : donne 18 L/s et il y a encore des fuites.

Séance levée à 21h30

Compte rendu du conseil municipal
du 12 mars 2014

Le douze mars deux mille quatorze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq mars deux mille quatorze, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin Fournier.

Présents : Jean-Joseph Fournier, Claude Grossan, Jean Meissimilly, André Imbert, Emile Chabrand, Michel Chavrot, Françoise Fournier.

Absents excusés : Carole Traver (pouvoir à Michel Chavrot), Morgane Fournier (pouvoir à Célestin Fournier).

Secrétaire de séance : Françoise Fournier.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2014.

Point 1 : Approbation des comptes administratifs Commune, Eau, Camping, VVF et des comptes de gestion du percepteur pour les 4 budgets.

*VVF :

Le bilan dépenses est de **60.369,46** soit :

- En fonctionnement 22.285;
- En investissement 38.084,46

Le bilan recettes est de **73.271,28, soit :**

- En fonctionnement 53.284,07;
- En investissement 19.987,21

Vote = POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*Camping :

Le bilan dépenses est de **159.331,69** soit :

- En exploitation 45.615 ;
- En investissement 113.716,09

Le bilan recettes est de **182.500,30, soit :**

- En exploitation 61.784,21;
- En investissement 120.716,09*

Vote = POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*Eau :

Le bilan dépenses est de **517.567,21** soit :

- En exploitation 117.931,68;
- En investissement 399.635,53

Le bilan recettes est de **546.600,64** soit :

- En exploitation 157.135,55;
- En investissement 389.465,09

Vote = POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*Commune :

Le bilan dépenses est de **1.833.870,57** soit :

- En fonctionnement 895.625,98;
- En investissement 938.244,59

Le bilan recettes est de **2.224.727,63, soit :**

- En fonctionnement 1.200.735,00;
- En investissement 1.023.992,63

Vote = POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Point 2 : Réhabilitation du presbytère avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Maison de l'Enfant, finalisation du marché.

Presbytère : reporté.

Maison de l'Enfant : Le Maire explique au Conseillers, que, afin demander des subventions pour la crèche qui pourrait se faire dans la Maison de l'Enfant dans le village, il faudrait déposer le Permis De Construire du Bâtiment. Pour l'instant seule la tranche de la crèche (de 250 000,00 €) serait réalisée. Le Permis concerne toutefois le bâtiment en entier. Michel souhaite reporter la décision.

Vote = POUR : 4 CONTRE : 3 ABSTENTION : 3

Point 3 : Dossier biens vacants : convention d'assistance technique foncière.

La Commune pourrait devenir propriétaire de 3 terrains de la succession Magnan qui permettraient de faire 3 lots supplémentaires dans la Zone Artisanale de la Viste. Il est impossible de savoir s'ils sont sans héritiers ou pas les terrains n'étant pas imposés du fait de la faible valeur. Le cabinet FCA a communiqué un devis pour 1 350,00 €HT afin de conduire la procédure de "biens sans maître".

Vote = POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de lancer la procédure d'assistance technique foncière et autorise le Maire à signer les pièces de la mission.

Point 4 : PDIPR : convention groupement commande signalétique 3^{ème} tranche avec le Parc.

Convention avec le Parc Naturel Régional du Queyras pour le groupement de commande sur la signalétique des sentiers de la troisième tranche de la Commune de Ceillac. La signalétique se fera de 2014 à 2016.

Vote = POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à signer les pièces de la convention.

Point 5 : Statuts projet de syndicat de rivière du bassin versant du Guil.

Reporté.

Point 6 : Extension du cimetière, dossier déclaration préalable.

Il convient de déposer une Déclaration Préalable pour l'extension du cimetière afin que la subvention DETR soit acquise. Les travaux à réaliser consistent en la construction d'un mur autour de l'agrandissement identique à celui autour de Sainte Cécile et de faire quelques aménagements : du gravier dans les allées... Il faut missionner pour déposer la DP.

Vote = POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de missionner Benoît Fournier maître d'œuvre il a fait le plan utilisé dans le dossier de financement et autorise le Maire à signer les pièces.

Point 7 : Bâtiment de Fond, loyer à déterminer dans le cadre de la gestion par la Communauté de Communes.

Concernant le futur Bâtiment de Fond qui sera utilisé par la Communauté de Communes de l'Escarton pour ranger la dameuse et pour le pisteuseur de ski de fond, celle-ci nous demande quel sera le loyer fixé. La Communauté de Communes avait subventionné à hauteur de 50 000,00 € la Commune d'Arvieux lors de la création de son bâtiment de ski de fond, alors qu'elle a refusé de subventionner celui de Ceillac. A rappeler également que sur le territoire, la Commune de Ceillac réalise 40% des recettes du ski de fond du Queyras. Le

Conseil Municipal souhaite que soit d'abord signée la convention avec la Communauté de Communes pour déterminer qui paye quoi (ménage, électricité...) avant de proposer le montant du loyer.

Point 8 : Zone Artisanale, vente de lots.

Reporté.

Arrivée de Morgane Fournier.

Point 9 : ASA des Canaux, reprise actif et passif par la Commune.

Dans la mesure où tous les membres et le président de l'ASA de Canaux ont démissionné, le percepteur propose que le Conseil Municipal délibère pour que la Commune peut reprendre l'actif et le passif de l'ASA des Canaux. Cela permettra de conserver le droit d'eau pour les canaux.

Vote = POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reprendre la gestion de l'ASA des Canaux.

DIVERS.

*Les navettes inter-villages continueront de fonctionner après le 23 mars et jusqu'au 30 mars.

*Les charges liées à l'ouverture des remontées mécaniques pendant la semaine du 23 mars au 30 mars sera pris en charge par les Communes Moline et Saint-Véran qui restent ouvertes.

Séance levée à 21h30